

GARANTIES SUR-COMPLÉMENTAIRES (en plus de la garantie de base obligatoire)

POSTES AMÉLIORÉS	Sur-complémentaire CSE DASSAULT AVIATION NON-RESPONSABLE
SOINS MEDICAUX COURANTS	
• Généralistes	OPTAM & OPTAM CO: + 50 % BR NON OPTAM: + 70 % BR
• Spécialistes	Non OPTAM : + 20 % BR
• Actes Techniques Médicaux et Chirurgicaux	Non OPTAM : + 20 % BR
• Imagerie médicale	Non OPTAM : + 20 % BR
• Auxiliaires médicaux	+ 100 % BR
• Analyses de laboratoire	+ 100 % BR
HOSPITALISATION ET MATERNITÉ	
• Honoraires médicaux et chirurgicaux	Non OPTAM : + 400 % BR
• Chambre particulière (Limitée à 30 jours d'hospitalisation par an en service psychiatrique ou gériatrique)	+ 0,6 % du PMSS / jour
• Frais d'accompagnement (hébergement) pour les enfants de moins de 16 ans	+ 1 % du PMSS / jour
DENTAIRE	
• Soins conservateurs y compris chirurgie dentaire (hors inlay/onlay)	+ 25 % BR
• Inlay/Onlay remboursés par la Sécurité sociale	+ 70 €
• Prothèses prises en charge par la Sécurité sociale	+ 30 % BR dents visibles + 20 % BR dents non visibles
• Implant racine	+ 70 € (max 2 / an par bénéf)
• Pilier implantaire	+ 50 € (max 2 / an par bénéf)
• Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	+ 70 % BR
• Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale	+ 100 € / semestre
• Parodontie	+ 60 € / an
AUTRES PRESCRIPTIONS	
• Orthopédie	+ 50 % BR
• Audioprothèses	+ 50 % BR
• Ostéopathie /chiropracteur/étiopathe /diététicien / acupuncteur/psychologue pour enfant de moins de 18 ans/ naturopathe	+ 1 % PMSS / an
• Automédication (contraception / sevrage tabagique) sur prescription	50 € / an
OPTIQUE	
• Lentilles refusées	+ 57 € / an / bénéf
• Monture	+ 20 € / an / bénéf



Les règles de remboursements sont édictées par le contrat obligatoire de l'entreprise.